

Département du Var



Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer

La Ville de Saint-Mandrier-sur-Mer, 5 866 habitants, recrute par voie de mutation ou contractuelle (1 an)

Son Directeur des Finances – Ressources Humaines – Marchés Publics

Sous la responsabilité du Directeur Général des Services et de son adjointe, vous aurez en charge la mise en œuvre de la politique financière et des ressources humaines de la Commune, du CCAS, de la Caisse des Ecoles et notamment :

- L'élaboration en lien avec le DGS et les élus de la stratégie financière de la collectivité et sa mise en oeuvre (5 budgets dont le CCAS et la Caisse des écoles)
- La création des outils d'analyse prospective dans un objectif d'aide à la décision des élus
- La réalisation d'études financières diverses, des calculs de coûts notamment en utilisant la comptabilité analytique
- La valorisation des services transférés à la Métropole
- La conception et la mise en oeuvre de la politique des ressources humaines : gestion des carrières, formation, évaluation professionnelle, mise en place du RIFSEEP ...
- La gestion et le suivi des marchés publics et notamment le développement de la dématérialisation
- Le suivi de l'activité du guichet unique pour l'ensemble des prestations enfance-jeunesse et la tenue de la régie
- L'encadrement indirect du service animation enfance jeunesse (1 responsable et une dizaine d'animateurs)
- L'encadrement du service de l'emploi

Profil :

Force de proposition, vous faites preuve d'esprit d'équipe, de synthèse et d'analyse, d'adaptabilité et autonomie.

Rigoureux et organisé, vous avez démontré vos capacités rédactionnelles, votre sens de

la communication et vos qualités relationnelles et managériales

De niveau BAC + 5, vous justifiez d'une première expérience dans un poste similaire et connaissez la réglementation des marchés publics ainsi que la nomenclature comptable M14.

Ce poste implique de la discrétion.

Conditions d'exercice : 35h00 hebdomadaires, sur 5 jours du lundi au vendredi.

Pour ce poste, vous bénéficiez :

- de la rémunération statutaire, d'un régime indemnitaire et d'une prime de fin d'année,
- d'une politique active de formation,
- de l'adhésion au COS Méditerranée